



AGRO  
LOUVAIN  
SERVICES



# Phénomène de compétition abeille mellifère – abeilles sauvages **Contexte en Wallonie**

Etienne Bruneau – CARI asbl

# Le point de départ

- ▶ Un avis du Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature
- ▶ Note sur l'interaction entre ruches et réserves naturelles et plus globalement sur la compétition entre abeilles domestiques et abeilles sauvages




# L'avis du CSWCN

---

## En préambule

Les apiculteurs sont de plus en plus désireux d'offrir à leurs abeilles (*Apis mellifera*) les meilleures conditions environnementales possibles et sont demandeurs pour installer des ruches dans les réserves naturelles. Ce mouvement est d'ailleurs en expansion, et perçu de diverses manières, dans plusieurs pays voisins (France, Pays-Bas et Allemagne) où les demandes ne sont prises en considération que dans quelques cas précis et notamment lorsqu'elles portent sur un petit nombre de ruches, réparties pour un temps limité dans des réserves de grande superficie.

---



# L'avis du CSWCN


---

## Considérant

L'exploitation de ruchers et leur construction sont soumises aux législations en vigueur en matière de permis d'environnement et d'aménagement du territoire. Le petit élevage, dont relève l'apiculture, possède par exemple sa place dans les Parcs naturels et n'est a priori pas interdit dans les sites NATURA 2000.

Par contre, la construction d'un rucher et la circulation dans une réserve naturelle sont prioritairement du ressort des législations relevant de la Conservation de la nature.

---



# L'avis du CSWCN

---

Interaction abeille mellifère – abeilles sauvages

## Conclusion

Etant donné la fragilité de certaines espèces d'Apoïdes, il y a lieu d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de la pose de ruches et *a fortiori* de ruchers, non seulement à l'intérieur des réserves naturelles mais également aux abords de celles-ci. Une zone tampon adaptée aux ressources florales disponibles ainsi qu'aux structures écologiques et paysagères locales apparaît comme une mesure indispensable à la survie de tous ces pollinisateurs.



# L'avis du CSWCN


---

## 3. POSITION DU CSWCN

La conservation de la nature ayant, par définition, comme objectif de maintenir les conditions adéquates à la sauvegarde et à l'expression des potentialités évolutives de la vie sauvage, le CSWCN est opposé à l'introduction d'abeilles domestiques au sein de lieux protégés exclusivement réservés à la conservation de la nature. Le Conseil considère que la construction d'un rucher et la fréquentation accrue dans une réserve naturelle sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 ainsi qu'à l'ensemble des législations qui en découlent. Il insiste par ailleurs sur le fait que l'exiguïté des réserves naturelles wallonnes constitue un argument majeur de cette prise de position.

Concluant sa réflexion sur base des éléments qui précèdent et anticipant toute demande formulée en Wallonie, le CSWCN tient à faire savoir aux autorités, au monde apicole et à toute les organisations concernées qu'il est fermement opposé à l'installation de ruches dans et à proximité des réserves naturelles.

---



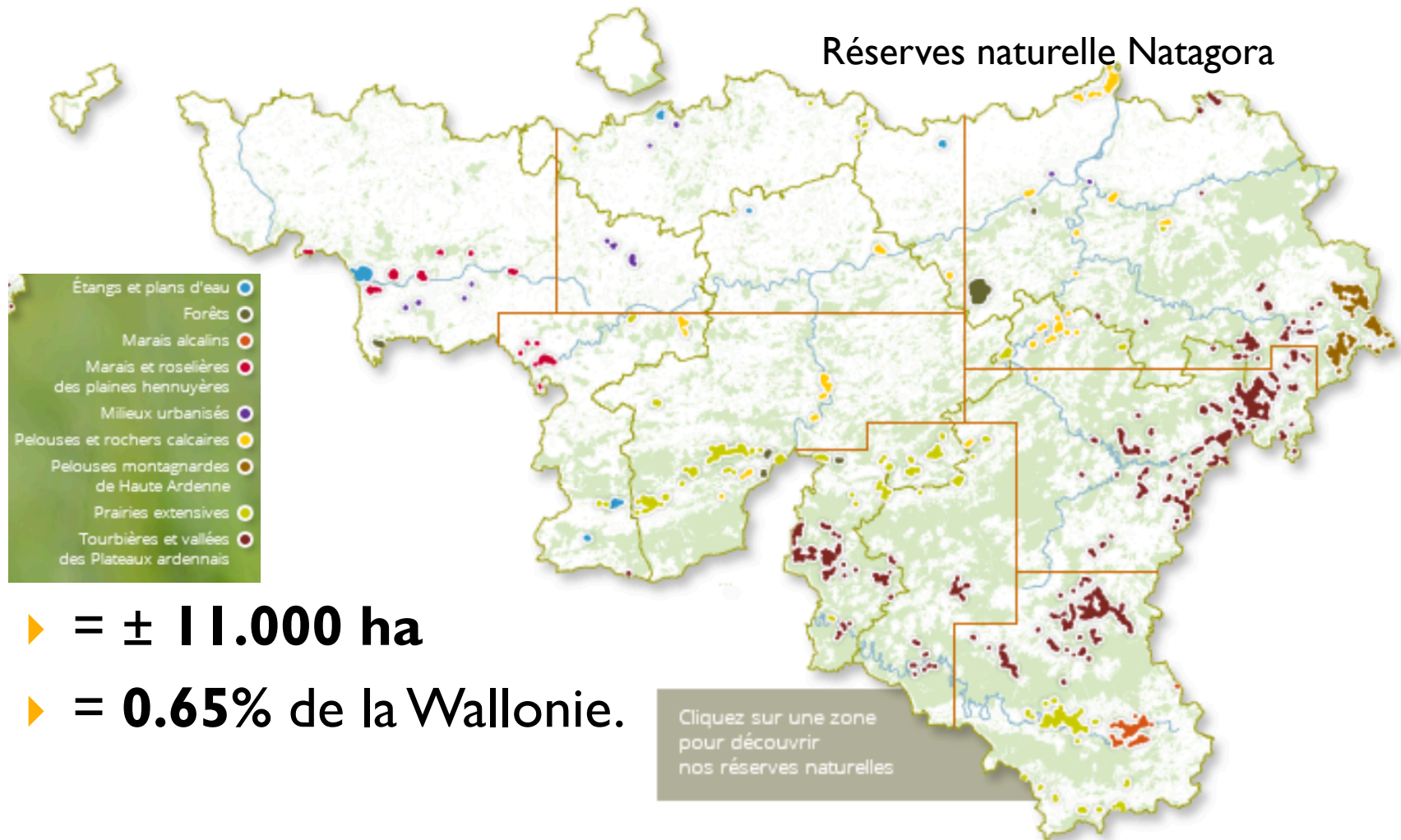
# La loi de la conservation de la nature

---

- ▶ Différents types de statuts de zones protégées :
    - ▶ la **réserve naturelle domaniale** (RND) qui concerne les terrains propriétés de la Région wallonne ou les terrains communaux mis à la disposition de la Région dans ce but;
    - ▶ la **réserve naturelle agréée** (RNA) qui est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre;
    - ▶ la **réserve forestière** (RF) qui est une forêt de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu;
    - ▶ la **zone humide d'intérêt biologique** (ZHIB) dont la valeur écologique et scientifique est reconnue;
    - ▶ la **cavité souterraine d'intérêt scientifique** (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue.
- 



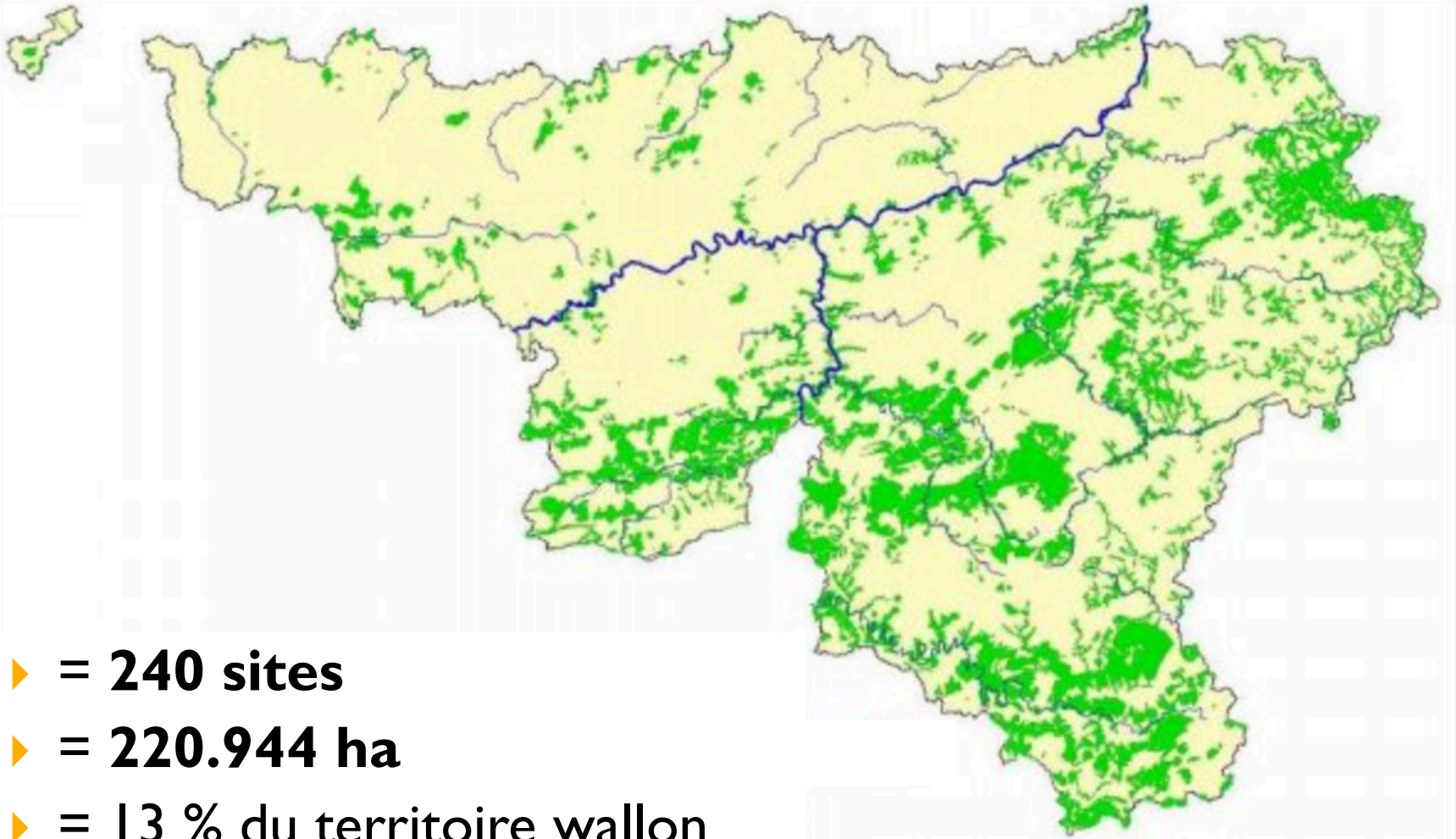
# Sites naturels à forte protection juridique





# Réseau Natura 2000

---

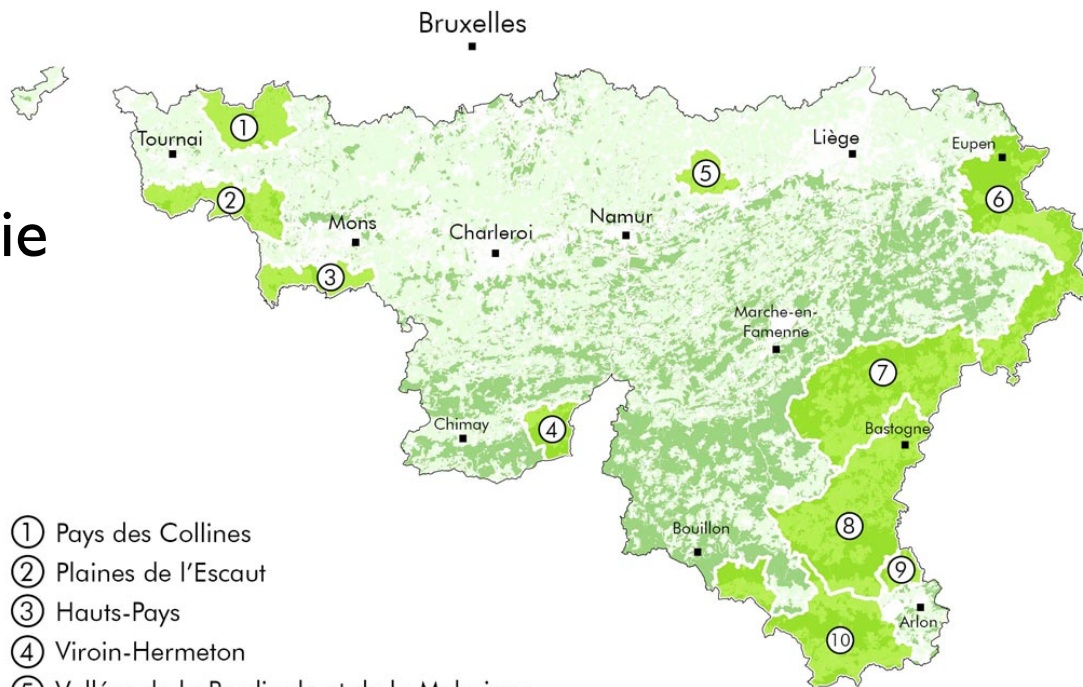


- ▶ = **240 sites**
- ▶ = **220.944 ha**
- ▶ = **13 % du territoire wallon**



# Les parcs naturels

- ▶ = 326.000 ha
- ▶ = 16 % de la Wallonie
- ▶ = 48 communes



- ① Pays des Collines
- ② Plaines de l'Escaut
- ③ Hauts-Pays
- ④ Viroin-Hermeton
- ⑤ Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne
- ⑥ Hautes Fagnes-Eifel
- ⑦ Deux Ourthes
- ⑧ Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- ⑨ Vallée de l'Attert
- ⑩ Gaume

# Le butinage

---

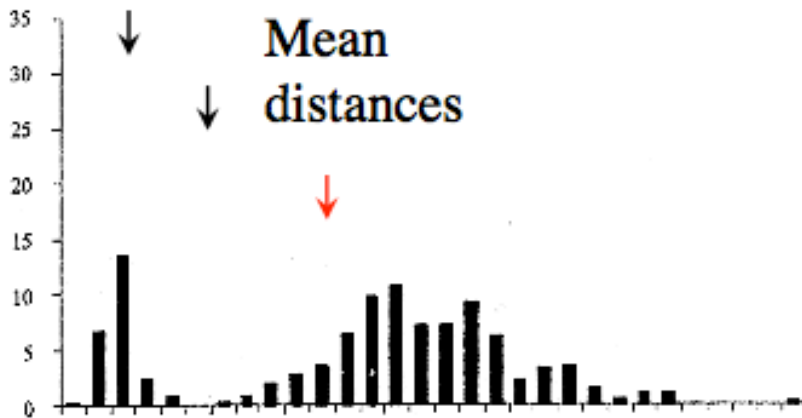
La colonie d'abeille =

- ▶ 10.000 à 30.000 butineuses
- ▶ Gestion des informations
- ▶ => Choix des zones de butinage
  - ▶ Très diversifiées
  - ▶ En constante évolution
  - ▶ Dans un rayon de 600 m à 6 km de la ruche



# Danse : distance

16 août 1996

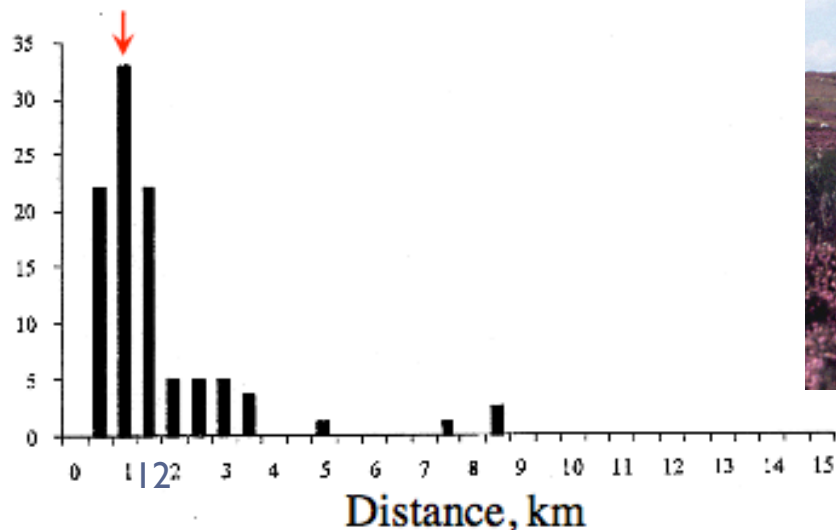


Schneider 1989

Visscher & Seeley 1982



1<sup>er</sup> mai 1997

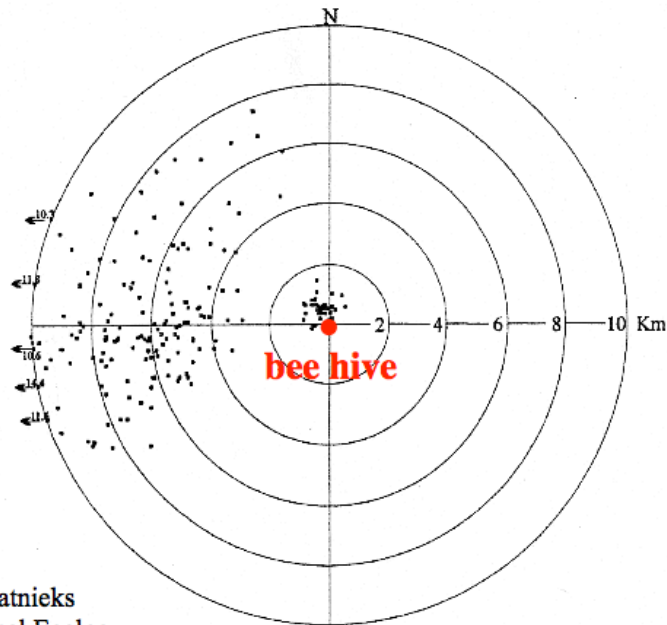


Si conditions favorables : 90 % -> 5 km  
si défavorable : 50 % -> 6 km - 10 % -> 9 km

# Danse : localisation

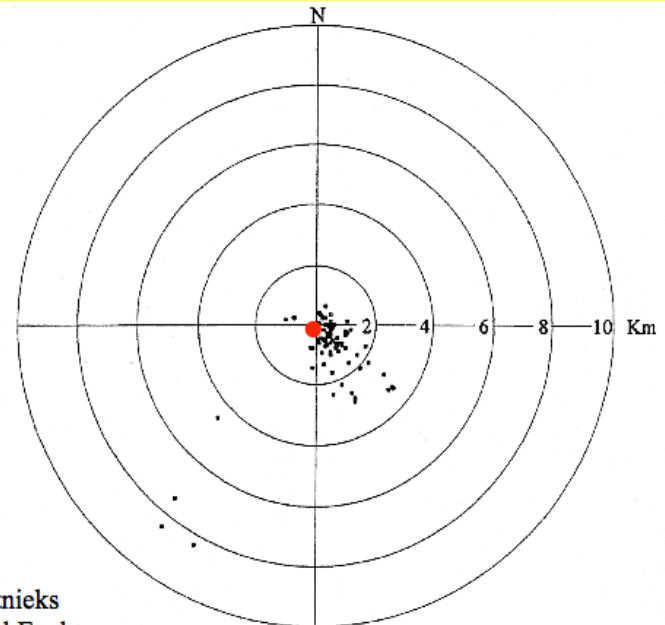


16 août 1996



Beekman & Ratnieks  
2000, Functional Ecology

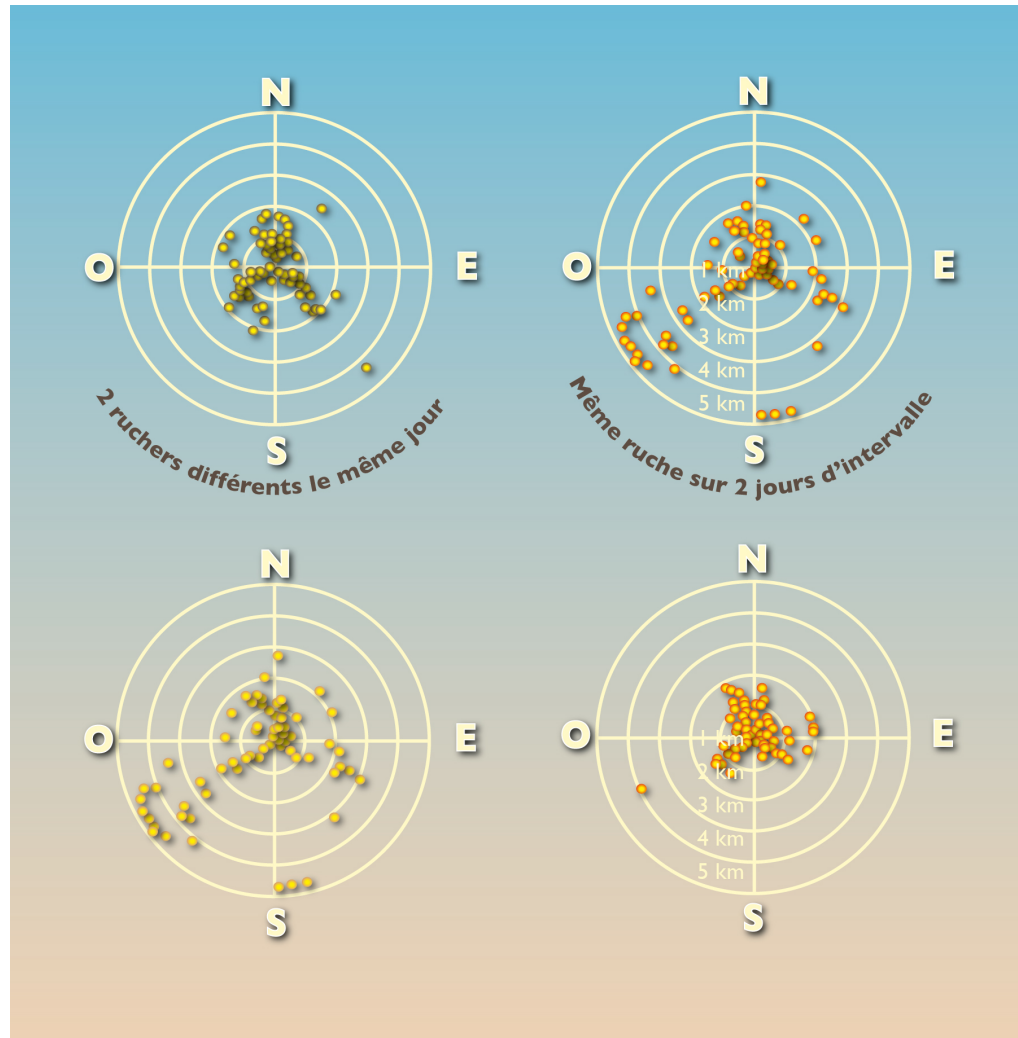
1<sup>er</sup> mai 1997



Beekman & Ratnieks  
2000, Functional Ecology



# Butinage des abeilles mellifères



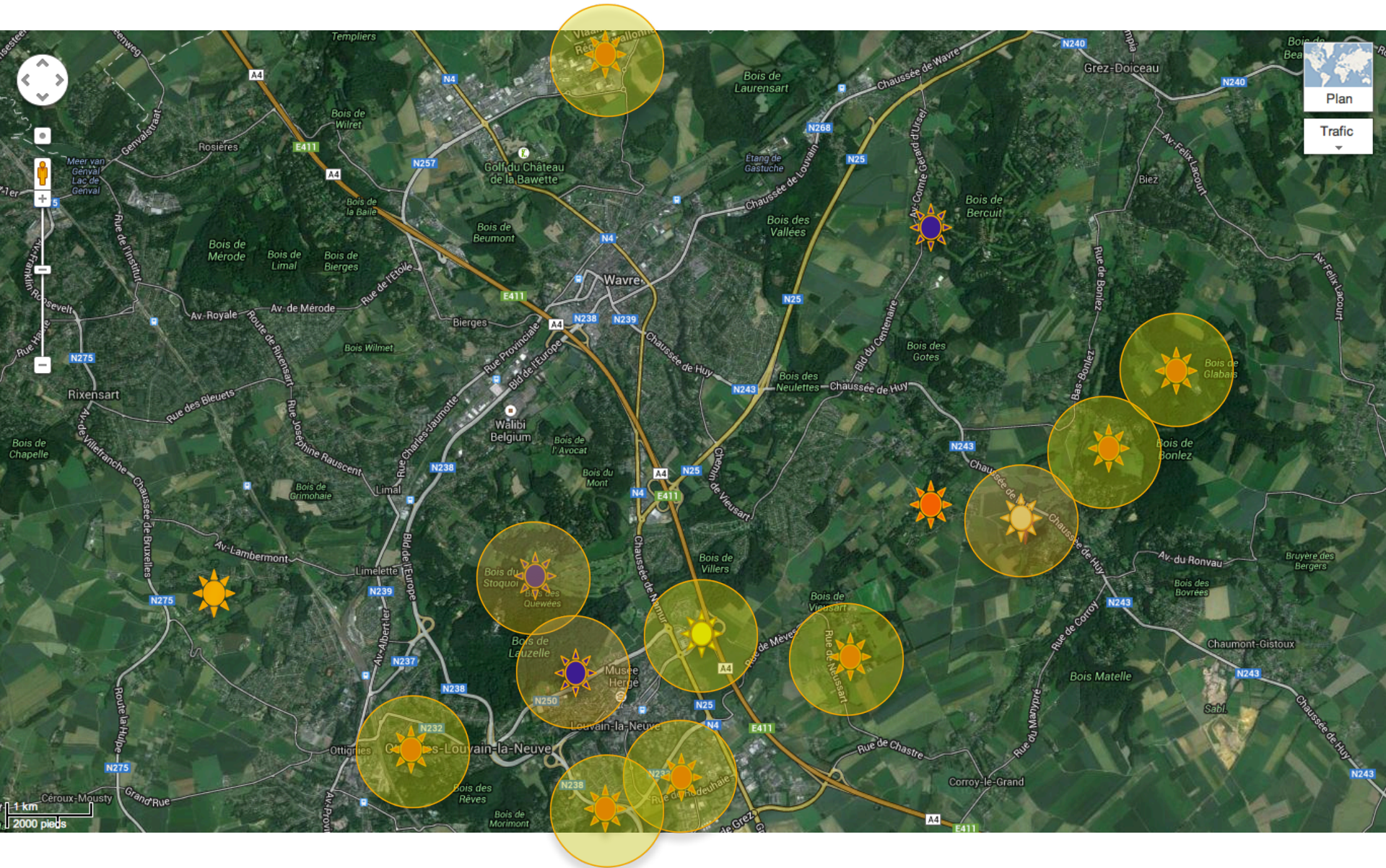
# Les éléments importants

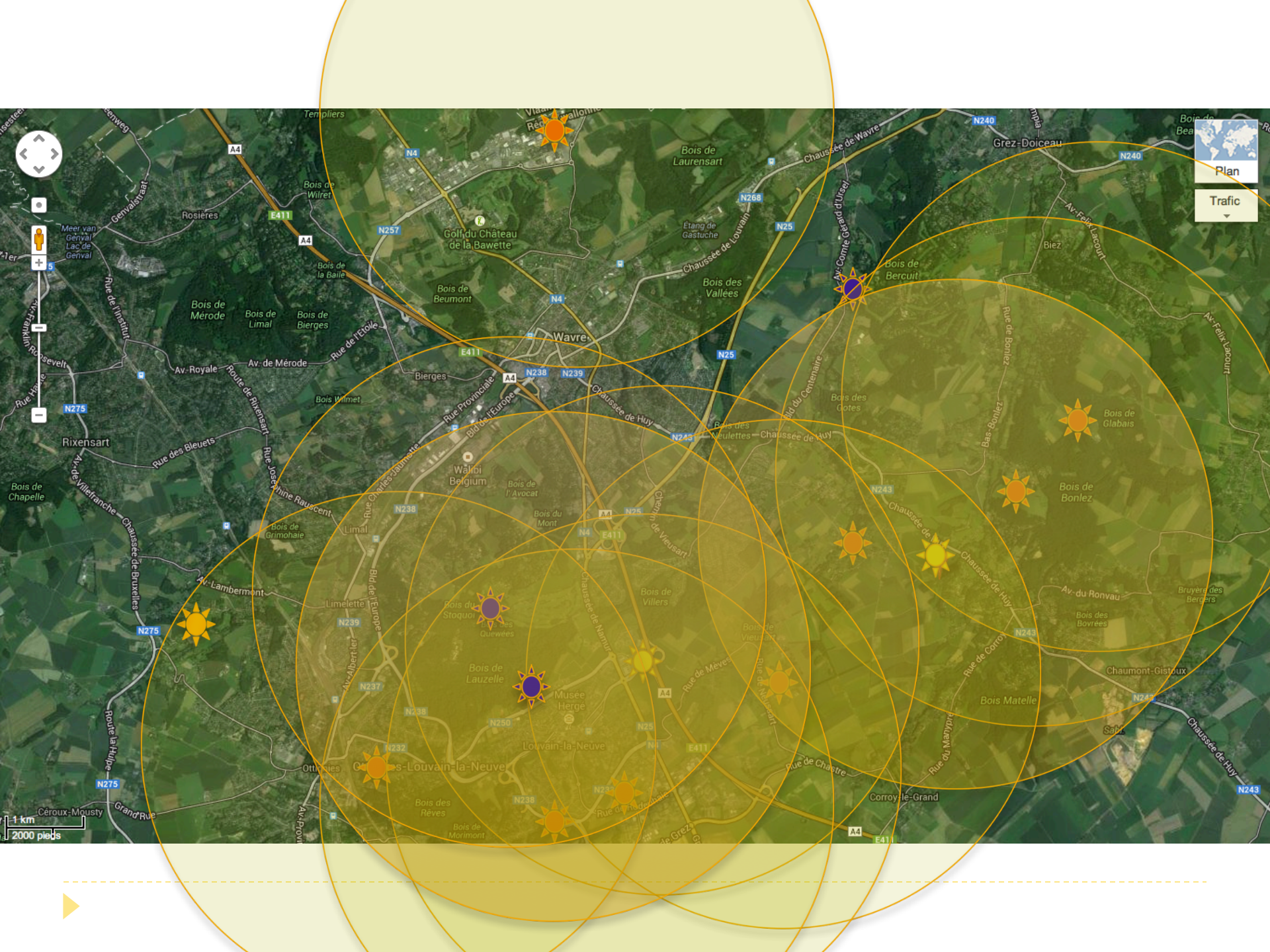
---

- ▶ **Densité des pollinisateurs**
  - ▶ **Nombre de ruches/ km<sup>2</sup> fonction de l'environnement**
    - ▶ Belgique : moyenne de 3 ruches/km<sup>2</sup>
    - ▶ Maximum européen : 15 ruches/km<sup>2</sup>
    - ▶ Zones pauvres : 3 ruches/km<sup>2</sup>
    - ▶ Zones riches : 15 ruches/km<sup>2</sup>
  - ▶ **Proximité des ruchers dans l'environnement**
    - ▶ Périmètre important : 600 m
    - ▶ Si < 300 m → considérer le nombre de ruches comme faisant partie du même rucher.
    - ▶ On peut arriver à 25 ruches dans un rucher en Wallonie









# Butinage et environnement

---

- ▶ Le potentiel mellifère de l'environnement peut être très important.
- ▶ Il est principalement lié :
  - ▶ Aux arbres mellifères
  - ▶ Aux espaces recouverts par une même espèce florale attractive
- ▶ Il va dépendre des conditions météorologiques
  - ▶ Température
  - ▶ Humidité relative et du sol
  - ▶ Ensoleillement
  - ▶ Vent
- ▶ Il est impossible de tout prévoir...



Merci pour votre attention

Cari.be  
Butine.info